

Inculpé, Luperto refuse les expertises psychologiques

Depuis ce mercredi, Jean-Charles Luperto est inculpé d'outrage public aux mœurs en présence de mineurs. Actuellement, l'enquête est toujours en cours et celui qui a démissionné de son poste de président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), est toujours présumé innocent. Et dans ce cadre, comme très fréquemment dans un devoir d'enquête classique, une expertise psychologique est demandée par le juge d'instruction, en charge de l'affaire. D'après nos confrères d'RTL-Tvi, lors du journal télévisé de ce jeudi soir, Jean-Charles Luperto refuserait de se soumettre à cet examen. D'après l'un de ses deux avocats, Maître Preumont, Luperto considère « *qu'il n'a rien à se reprocher dans les faits dont on l'accuse à tort, qui, d'ailleurs, comme il continue de l'affirmer, n'ont pas eu lieu* ».

présent, Jean-Charles Luperto ne veut pas effectuer ces différents tests, estimant sans doute cette intervention trop intrusive. Quoi qu'il en soit, la chambre du conseil, devant laquelle fera face le bourgmestre sambrevillois empêché, ne pourra pas s'appuyer sur ces éventuels résultats pour se prononcer. De même, lors d'une condamnation éventuelle, des expertises de ce type peuvent également trouver des alternatives lors du jugement du tribunal, notamment afin d'éviter la prison, par exemple.

ET MAINTENANT ?

Quant aux suites de l'enquête, comme l'a précisé et répété à plusieurs reprises le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, la probabilité d'une levée de l'immunité parlementaire de Jean-Charles Luperto est grande. Celui qui a pris la décision de démissionner de ses postes de président de la FWB et de député-bourgmestre, afin de se consacrer exclusivement à sa défense, risque bien de se voir déchu de sa protection judiciaire. ■

E.D.